



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le

29 JUIL. 2025

ID : 057-245700695-20250721-D2025_108_SI-AR

DECISION 2025-108

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2025 de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

La proposition commerciale ayant pour objet « l'analyse financière rétrospective (2021/2024) du budget principal de chaque commune membre de la CCCE » réalisée par le Cabinet MS CONSEIL, 4 rue du Rieumassel à 34790 GRABELS est acceptée pour un montant de 18 550,00 € H.T. soit un total de 22 260,00 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 21 juillet 2025

Le Président
Michel PAQUET

